

Information aux médias Suisse

La Commission de recours rend une décision favorable à Ticketcorner

Rümlang, 28 septembre 2005 – La Commission de recours a rendu sa décision longuement attendue: Ticketcorner n'a pas une position dominante sur le marché et la décision rendue par la Commission de la concurrence en décembre 2003 est de ce fait annulée. Cette nouvelle décision confirme que Ticketcorner a toujours été un acteur loyal sur le marché et que les anciens contrats avec les organisateurs n'ont jamais dérogé aux principes de la loi sur les cartels.

Cette décision ne surprend pas Ticketcorner: " Depuis toujours, notre credo est de nous imposer sur le marché grâce à des prestations de première classe, des solutions novatrices et des prix attrayants", commente CEO George Egloff. " Le succès de Ticketcorner est significatif. Nous n'avons jamais eu besoin de recourir à des méthodes déloyales sur le marché au cours des 18 ans de l'histoire de l'entreprise."

Ticketcorner a été fondée en 1987 et compte aujourd'hui parmi les principales organisations d'Europe offrant des services de billetterie et des solutions de logiciels de vente de billets. L'entreprise attache une très grande importance à sa propre fiabilité et solvabilité financière de même qu'à l'efficacité des opérations. D'une qualité optimale, les prestations sont assurées par environ 200 collaborateurs (dont 35 en Allemagne et en Autriche). Ticketcorner offre aux organisateurs une plate-forme d'une grande disponibilité ainsi qu'un logiciel moderne de billetterie pour leur propre distribution ou la gestion complète de pré-vente de billets via environ 4'500 points de vente en Europe, par l'intermédiaire d'un Call Center ou d'un portail Internet. Ticketcorner est membre du groupe Kudelski (www.nagra.com), l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions numériques de sécurité.

Ticketcorner SA
Service de presse

Téléphone +41 (0)1 818 33 46
Email: press@ticketcorner.com